

Quel est le recours aux aides financières publiques par les entreprises ? *Aread a interrogé 250 entreprises*

Objectifs et méthodologie

Les objectifs de cette enquête sont triples :

- Connaître le niveau d'utilisation des aides financières publiques par les entreprises,
- Evaluer la propension des entreprises à recourir aux aides financières publiques,
- Mesurer le degré de connaissance des entreprises sur les aides financières.

Aread a interrogé par téléphone 250 entreprises en Alsace, en Lorraine et sur le Territoire de Belfort, de tout secteur d'activité et de toute taille. Les répondants sont répartis en 57,6% de l'industrie, 12,8% du BTP et transports, 10% de l'agro-alimentaire, 8,8% des services aux entreprises, 2,4% du commerce et 8,4% d'autres secteurs d'activité.

Principales conclusions

Parmi les entreprises interrogées, 74% ont déjà monté un dossier de demande de subvention.

Cependant, le recours aux aides financières publiques est très variable selon le secteur d'activité. Dans l'agro-alimentaire, 88% des répondants ont monté un dossier, 79% dans l'industrie, 64% dans les services aux entreprises, 50% dans le BTP et transport et 17% dans le commerce.

Les domaines d'intervention pour lesquels les répondants sont les plus demandeurs sont en 1^{er} les investissements, en 2^{ème} les ressources humaines et en 3^{ème} l'innovation et la R&D.

Parmi les 26% qui déclarent ne jamais avoir monté de dossiers de subventions, 57% n'en ont pas besoin et 16% pensent ne pas être éligibles.

Ceci provient sans doute de la faible connaissance des aides financières publiques. En effet, seulement 13% déclarent bien connaître les subventions possibles et 4% savent qu'ils n'ont droit à rien.

Pour compenser cette faible connaissance, seulement 16% des répondants ont fait appel à un cabinet spécialisé pour monter leur dossier.

Contacts presse :

Frédéric REY – Aread

Tél : 03.88.84.41.25

presse@aread.eu
